



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE DE
L'INNOVATION
EN SANTÉ**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09 Avril 2025

FRANCE 2030 : LA MINISTRE DE LA SANTÉ ANNONCE LE FINANCEMENT DU PROJET ALLIANCE SANTÉ IA, PREMIER PROGRAMME D'INTÉGRATION SOUVERAINE DE L'IA DANS UN CHU

À l'occasion de la 9^e étape du Tour de France de l'innovation en santé à Nantes, consacrée aux données de santé, biobanques et cohortes comme leviers d'innovation, Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, aux côtés du Secrétaire général pour l'investissement (SGPI), en charge de France 2030, et de l'Agence de l'innovation en santé (AIS), annoncent le financement du premier projet d'envergure d'hôpital augmenté par l'intelligence artificielle, souverain et répliquable : ALLIANCE SANTÉ IA.

Un événement de lancement officiel est prévu le 16 juin prochain à Montpellier afin de présenter en détail ce projet et le rôle de chacun des membres du consortium mené par le CHU de Montpellier et ADLIN Science.

Depuis plusieurs années, l'État a fait de l'intelligence artificielle une priorité stratégique, avec l'ambition de disposer d'une offre d'IA souveraine, notamment au travers des investissements conséquents du plan France 2030 et d'une stratégie IA pilotée en interministériel.

Décliné dans le domaine de la santé, cet engagement vise à améliorer les diagnostics et les parcours de soins, soutenir l'innovation en recherche médicale, encourager l'appropriation des outils d'IA par les professionnels et garantir un cadre éthique, sécurisé et responsable autour de l'utilisation des données de santé.

Au total, tous programmes confondus (recherche ou soutien aux entreprises), le montant d'investissements dans des projets centrés sur l'IA en santé s'élève à environ 400 M€ depuis le lancement des programmes d'investissements d'avenir et désormais du plan Innovation santé France 2030, volet santé de France 2030.

Dans ce cadre, la ministre annonce un financement de 14,9 millions d'euros de France 2030 pour le projet ALLIANCE SANTÉ IA.

Co-construit par le CHU de Montpellier et ADLIN Science, le projet est porté par un consortium d'acteurs de référence réunissant le CINES, l'Inria, ANA Healthcare et Numalis, avec un partenariat structurant avec l'hébergeur français Scaleway.

Ce projet a pour ambition de créer le premier hôpital pilote augmenté par l'intelligence artificielle, basé sur une infrastructure souveraine, évolutive et répliquable. Cette initiative constitue un démonstrateur

permettant de lever des verrous structurels majeurs dans le domaine de la santé, grâce à l'évaluation des impacts en conditions réelles, en vue d'une généralisation à d'autres établissements de santé.

ALLIANCE SANTÉ IA, UN PROJET STRUCTURANT POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

ALLIANCE SANTÉ IA est le fruit d'une alliance public-privé entre le CHU de Montpellier, ADLIN Science, le CINES, l'Inria, ANA Healthcare, Numalis et Scaleway.

ALLIANCE SANTÉ IA incarne l'ambition de France 2030 et de l'Agence de l'innovation en santé : faire émerger des modèles innovants, durables et répliquables, qui placent la technologie au service des patients, des soignants et de la recherche, tout en garantissant une gouvernance souveraine et éthique des données.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan France 2030, qui vise à positionner la France comme leader de l'innovation en santé, en soutenant des initiatives à fort impact pour les territoires et les citoyens.

Son objectif : déployer une IA hospitalière souveraine, encadrée et répliquable, conçue et évaluée en conditions réelles, pour répondre aux enjeux majeurs de la santé :

- Accélérer la recherche médicale et la médecine préventive, grâce à la structuration et à la mobilisation des données biomédicales hospitalières, jusqu'ici difficiles à exploiter.
Exemples : analyse d'imagerie médicale, identification de signaux faibles, de biomarqueurs...
- Développer des outils d'IA utiles aux soins, en conditions réelles, pour améliorer la qualité des parcours patients et libérer du temps médical.
Exemples : analyse de dossiers, exploitation des données textuelles, biologiques ou d'imagerie...
- Garantir la souveraineté des données : les données ne quittent jamais l'hôpital et restent sous la gouvernance exclusive du CHU, dans le respect des cadres réglementaires français et européens.
Exemples : co-construction d'une plateforme hospitalière sécurisée permettant l'exploitation des données par des acteurs autorisés, notamment pour tester, sur des données cliniques réelles mais anonymisées, des solutions d'adaptation des traitements en fonction des profils génomiques ou des antécédents des patients.
- Mesurer l'impact réel des systèmes d'IA (service médical rendu, valeur créée, coûts, empreinte environnementale), afin de garantir une innovation utile, soutenable et évaluée.

Ce projet, ancré à Montpellier avec le soutien de MedVallée, de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Région Occitanie, a vocation à être répliqué dans d'autres établissements hospitaliers, afin de renforcer l'équité territoriale et l'excellence du système de santé français.

Un événement de lancement officiel sera organisé le 16 juin prochain à Montpellier, à l'occasion de la dernière étape du Tour de France de l'innovation en santé organisé par l'Agence de l'innovation en santé, en présence de Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030. De premiers résultats et enseignements du programme y seront présentés.

Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées : « Avec Alliance Santé IA, nous déployons concrètement la stratégie nationale en intelligence artificielle en santé, en l'ancrant au cœur des établissements et des usages. Ce projet illustre notre ambition : développer des systèmes d'intelligence artificielle utiles, souverains et rigoureusement évalués, au service des patients comme des professionnels de santé. C'est une étape décisive pour bâtir un système de santé plus innovant, plus sûr et plus équitable sur l'ensemble du territoire. »

Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030 : « Avec le projet Alliance Santé IA, nous concrétisons l'ambition de l'État, avec France 2030, de soutenir des projets innovants d'excellence fondés sur des partenariats publics-privés pour transformer profondément le futur de notre santé au bénéfice des patients et des professionnels de santé ».

Contacts presse

Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées - sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr
Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr
Agence de l'innovation en santé – florence.gaudin@pm.gouv.fr

A propos du plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)